



Conseil Municipal du 29 février 2024
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2024/01

Nombre de Conseillers
en exercice : 21
présents : 16
votants : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 février, s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence
GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve
IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Grégory BENOIT, Jean DECROIX, Christian
TETARD, Patrice GOSNET, Julia NOJAC, Alaine HOUREZ.

Étaient régulièrement représentés :

Chimina Kossiva NEGLOKPE par Philippe AUDEBERT,
Eliane CHIDIACK par Steve IDJAKIREN,
Philippe BARBIER, par André BOURDON.

Étaient absents :

Laurent FOHRER, Bruno MELGIES,

Formant la majorité des membres en exercice.

Nathalie JOLLY a été élue Secrétaire de Séance

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-15 et
suivants,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Absente à la séance du 19 décembre 2023 ne prend pas part au vote : Laurence GUERNE

APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2023.



Le Maire,

Philippe AUDEBERT



La Secrétaire de Séance

Nathalie JOLLY

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : *4. mars 2024*
- Sa publication sur le site internet de la commune le : *4. mars 2024*